



COMMUNE DE BAVOIS

PREAVIS MUNICIPAL NO 32/2020 EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2020

OBJET : Aménagements routiers, mise en séparatif et équipement RC 289 et RC 303

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal de Bavois,

La route de Chavornay étant l'un des derniers tronçons principaux à ne pas encore être raccordée aux eaux usées, la Municipalité a décidé d'effectuer ces travaux. Dans le même temps, l'éclairage public qui est vétuste sera également remis à neuf ainsi que les différentes conduites et services.

De plus, à la suite de demandes récurrentes des citoyens de sécuriser le cheminement piétonnier venant de la route d'Orny, un trottoir va être construit, le carrefour de Marterey va être réaménagé et des modérateurs de trafics seront installés sur la route d'Oulens. Les DP 63 et DP 68 seront également partiellement refaits à neuf avec un trottoir le long du chemin de Laliforcha.

Coût des travaux :

Le montant total prévu des travaux s'élève à fr. 1'862'000.00 à savoir :

Travaux de génie civil	fr. 1'185'000.00
Travaux d'appareillage eau potable	fr. 102'000.00
Eclairage public.....	fr. 55'000.00
Marquage et signalisation.....	fr. 33'000.00
Curage et contrôle caméra des collecteurs	fr. 13'600.00
Eudes avant-projet, projet, dossiers administratifs.....	fr. 48'000.00
Projet d'exécution et direction des travaux	fr. 110'000.00
Cadastre souterrain.....	fr. 18'000.00
Travaux géométriques	fr. 23'700.00
Prestation complémentaires (assistance technique, photos, présentation publique, etc).....	fr. 10'400.00
Divers et imprévus	fr. 130'176.50
TVA 7,7 %	fr. 133'123.50
Total TTC	<u>fr. 1'862'000.00</u>

Financement :

La Municipalité propose de financer ce projet de la manière suivante :

- Demande de subvention qui sera déposée auprès de la DGMR. Le montant estimé de fr. 245'000.- sera déduit du total des travaux une fois le décompte établi et la facture finale envoyée à la DGMR.
- Demande de subvention qui sera déposée auprès de l'ECA. Le montant estimé de fr. 35'000.- sera également déduit du total des travaux comme ci-dessus.
- D'un prélèvement sur le fonds de réserve « eau » de fr. 69'000.-.
- D'un prélèvement sur le fonds de réserve « épuration » de fr. 80'000.-.
- Emprunt auprès d'un établissement bancaire ou d'autres institutions pour l'investissement de fr. 1'713'000.-.
- De prévoir un amortissement comptable sur une durée de 30 ans.

Conclusion :

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal,

- vu le préavis municipal ci-dessus,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- ayant entendu les rapports de la commission de gestion et finances et de la commission ad hoc,

Décide :

- D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réfection des RC 289 et RC 303.
- De lui accorder un crédit de fr. 1'862'000.-.
- De l'autoriser à prélever sur le fonds de réserve « eau » le montant de fr. 69'000.-.
- De l'autoriser à prélever sur le fonds de réserve « épuration » le montant de fr. 80'000.-.
- De l'autoriser à contracter un emprunt de fr. 1'713'000.- auprès d'un établissement bancaire ou d'autres institutions aux meilleures conditions du moment.
- D'amortir comptablement cet investissement sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement dès la fin des travaux.
- D'amortir financièrement cette dette sur la même durée.
- De porter en diminution de la dette les subventions à recevoir.
- De décharger la commission de gestion et finances et la commission ad hoc de son mandat.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire
Thierry Salzmann Carole Pose

Bavois, le 13 janvier 2020